

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2008

MOBILITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 845)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 17

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 15 de cet article par les mots :

« l'emploi proposé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.